



## Communiqué de presse

Lausanne, le 28 avril 2015

### DailLens sous acide

**Après l'accident survenu le samedi 25 avril à l'aube à DailLens, les Verts déposent aujourd'hui au Grand Conseil une interpellation et un postulat pour que toute la lumière soit faite sur l'événement et ses conséquences, écologiques et sécuritaires, ainsi que, plus largement, sur le transport à travers notre canton de matières dangereuses. Ils demandent un rapport et l'identification de mesures correctives en la matière.**

Les Verts vaudois déposent aujourd'hui au parlement vaudois deux interventions suite au déraillement de wagons transportant des substances dangereuses survenu dans la nuit de vendredi à samedi dernier près de DailLens. En effet, alors qu'en mars de cette année, les Verts s'inquiétaient déjà du transport de telles substances, le chlore en l'occurrence, débat qu'ils ont porté au plan local (à Genève, Vaud et en Valais), mais aussi aux Chambres fédérales, les autorités fédérales répondaient que les mesures de sécurité actuelles étaient efficaces. L'accident survenu montre pourtant le contraire ; les normes sécuritaires doivent être revues.

L'accident de DailLens doit aussi inciter à mettre les entreprises consommatrices de produits dangereux face à leurs responsabilités. Les Verts demandent ainsi que ces industries prennent en charge les coûts liés à de tels accidents. Les propositions visant à contraindre les entreprises qui utilisent ces substances en grande quantité à les produire sur place, devraient être également réexaminées.

Les Verts demandent donc aujourd'hui, dans une interpellation déposée par leur député du Gros-de-Vaud Michel Collet, de connaître les conséquences exactes du déraillement pour DailLens et sa région, ainsi que les mesures prises pour y faire face. Ils souhaitent aussi savoir si le Conseil d'Etat dispose des moyens légaux nécessaires pour interdire le transport de substances qui font courir un risque inacceptable à la population ou pour imposer des solutions alternatives.

En complément, dans un postulat déposé par le chef de groupe Vassilis Venizelos, les Verts demandent, plus largement, l'établissement d'un rapport, par le Conseil d'Etat, sur le transport des substances dangereuses dans notre canton afin d'obtenir tous les détails sur ces substances, leurs quantités, ou les risques encourus par la population. Il s'agira également pour le Conseil d'Etat d'établir différentes pistes possibles pour protéger la population vaudoise des risques générés par le transport de marchandises dangereuses.

Pour tout renseignement :

Michel Collet, député Les Verts, 079 769 86 68

Vassilis Venizelos, chef de groupe des députés Les Verts, 078 804 14 99